



RÈGLEMENT DU CONCOURS

CRAZY GAME JAM – 1^{RE} ÉDITION

ARTICLE 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

1.1 - L'évènement « Crazy Game Jam » nommé « concours » ci-après a lieu du 3 au 5 juillet 2026. Le concours est ouvert aux étudiant(e)s, aux professionnel(le)s et aux enseignant(e)s.

1.2 - Le concours est coordonné par Antoine Chollet, nommé ci-après « organisateur ». La partie technique sera gérée par l'association Ygggame.

1.3 - Ce règlement s'applique au seul évènement « Crazy Game Jam – 1^{re} ed. ». L'organisateur se permet le droit de modifier à tout moment ce règlement sans préavis.

1.4 - Le concours se déroulera du vendredi 3 juillet à 17h00, jusqu'au dimanche 5 juillet à 17h00.

ARTICLE 2 : PRINCIPE DU CONCOURS

2.1 - Le concours s'apparente à une « jam » qui consiste à programmer un projet qui prendra la forme d'un jeu, en équipe, durant un temps déterminé, sur un thème donné.

2.2 – Chaque équipe doit être composée d'au moins deux personnes.

2.3 - Un classement dit « général » est effectué à la fin du concours sur l'ensemble des équipes.

2.4 - Le thème du concours sera révélé le vendredi 3 juillet par l'organisateur. Chaque équipe devra inscrire son projet dans cette thématique.

ARTICLE 3 : SÉCURITÉ ET INTERDICTIONS

3.1 - Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française dans le cadre de ce concours et de la protection d'autrui, les organisateurs prohibent l'utilisation ou les comportements suivants :

- **Racisme et pornographie** : tout objet, musique ou comportement à caractère raciste ou pornographique est interdit ;
- **Violence et incitation à la haine** : tout objet, musique ou comportement à caractère violent, vulgaire ou incitant à la haine est interdit ;
- **Mauvais comportements** : le vol, le vandalisme, l'agression physique ou verbale avant, pendant et après le concours sont passibles de poursuites judiciaires.

3.2 - Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion et la disqualification immédiate et sans avertissement de l'équipe avec d'éventuelles sanctions.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION AU CONCOURS

4.1 - Chaque équipe devra obligatoirement s'inscrire durant la période des candidatures sur une plateforme dédiée. Les inscriptions hors délais ne seront pas prioritaires. Les dates des inscriptions sont :

- Début : Dimanche 7 juin 2026 à 20h00 ;
- Fin : Vendredi 3 juillet 2026 à 17h00.

4.2 - Chaque équipe devra obligatoirement s'inscrire via la plateforme prévue à cet effet. Aucune inscription ne sera prise en dehors de celle-ci.

4.3 - L'inscription de l'équipe sera confirmée seulement si les membres reçoivent un email de confirmation envoyé par les organisateurs.

4.4 - Les équipes s'engagent à fournir les informations exactes concernant les membres de celles-ci. En cas d'erreur, l'équipe pourra se voir disqualifiée.

ARTICLE 5 : NOTATION ET PRIX

5.1 - Chaque équipe devra fournir une vidéo de 3 min max. ainsi que le jeu à la fin du concours. Un classement permettra de déterminer les meilleures réalisations via un TOP3 Général. L'organisateur se réserve le droit de proposer de coups de cœurs sur certaines réalisations.

5.2 - Les critères de notation sont les suivants :

- Fonctionnalité (10 points) ;
- Design (10 points) ;
- Respect du thème (10 points) ;
- Appréciation personnelle (10 points).

ARTICLE 6 : JURY

6.1 - Le jury est composé de professionnel(le)s extérieur(e)s issu(e)s du milieu du jeu vidéo ou de l'informatique ainsi que des organisateurs de l'évènement.

ARTICLE 7 : SANCTIONS ET DISQUALIFICATIONS

7.1 - Chaque participant s'engage à respecter les organisateurs ainsi que les autres participants. En cas de transgression, l'équipe pourra se voir disqualifiée du concours par décision des organisateurs.

7.2 - Chaque équipe s'engage à programmer sans avoir en amont préparé un projet abouti et sans aide majeure de personnes extérieures. En cas de transgression, l'équipe pourra se voir disqualifiée sans avertissement du concours par décision des organisateurs.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT

8.1 - Tous les participants au concours doivent prendre connaissance des articles présents dans ce règlement. Les participants et l'organisateur s'engagent sur l'honneur à respecter les articles du présent écrit. Le non-respect d'un article de ce règlement peut entraîner l'exclusion ou la disqualification de l'équipe incriminée.